



Fédération des collectionneurs pour la
sauvegarde du Patrimoine et la préservation des
Véhicules, équipements ou Armes historiques

Madame la Ministre des Armées
Ministère des Armées
14, rue Saint Dominique
75700 PARIS 07 SP

La Tour du Pin le 14 janvier 2020

Lettre suivie n° LP 1K 027 817 2369 7

Objet : Liste complémentaire des matériels de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 éligibles à la collection.

Madame la Ministre,

La F.P.V.A regroupe aujourd'hui, plus d'une centaine de membres (musées, clubs, associations, professionnels, ...) collectionneurs de matériels d'origine militaire (véhicules, navires, aéronefs, matériels de transmission, matériels de protection contre les gaz, fortifications, ...) et représente environ 10 000 collectionneurs.

Elle a pour objet social « *De participer à la sauvegarde de tout élément concourant à la préservation du patrimoine historique, technique, industriel et culturel de notre pays. D'encourager, de coordonner et de développer le mouvement général de la conservation et de la collection de tout matériel ancien d'origine militaire ou assimilé, ainsi que du devoir de mémoire. De représenter et de défendre ses membres, ainsi que tous les collectionneurs de matériel d'origine militaire, auprès des pouvoirs publics, des médias, des tribunaux ou de toute autorité officielle ...* ». Conformément à ses statuts, la F.P.V.A se donne comme moyens principaux d'action : « *De soutenir la liberté des collectionneurs d'acquérir, détenir, restaurer, circuler et présenter librement les objets, véhicules, navires, aéronefs, matériels de transmission, ou armes historiques et de collection, afin de les sauvegarder en raison de leur intérêt historique, technique ou industriel. De voir reconnu la libre acquisition, détention et circulation des matériels historiques et de collection ... De participer ensemble à concrétiser le devoir de mémoire aux victimes de guerre et aux anciens combattants. De participer au maintien de lien Armée-Nation en encourageant la connaissance de l'histoire de nos armées auprès de la population* ».

La loi prévoit que les matériels de guerre d'un modèle antérieur au 1^{er} janvier 1946 dont l'armement a été neutralisé selon les conditions fixées par l'arrêté du 12 mai 2006 dont classés dans la catégorie D (Code de la défense art L311-3).

Mais, elle prévoit également qu'une liste complémentaire serait publiée par arrêté du Ministre de la Défense pour certains matériels postérieurs à cette date "*compte tenu de leur intérêt culturel, historique ou scientifique*" (art. L 2331-1 et L 2331-1-1 du Code de la défense, art. L311-3 du code de la sécurité intérieure).

F.P.V.A adresse de correspondance : Jean-Jacques BUIGNÉ - BP 124 – 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Enregistrée S/Préfecture de la Tour du Pin (Isère) n° W911000466.
JO du 17/12/16 annonce n° 00797 - Siège social : F.P.V.A. 8 rue du Portail de ville, 38110 LA TOUR DU PIN

Par un arrêté du 27 octobre 2014 fixant la liste des matériels de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 éligibles à la collection, 24 véhicules blindés (tels les chars Centurion, M47 Patton, M41 Walker Bulldog, EBR 75, ...) ont été déclassés et sont donc désormais en détention libre, dès lors que leur armement a été régulièrement neutralisé. Cet arrêté a été complété par l'arrêté du 5 novembre 2018 qui a ajouté un certain nombre de chars, automitrailleuses, mais aussi le matériel de télécommunication et de protection contre les gaz antérieur à 1965.

Toutefois, cette liste complémentaire des matériels de guerre anciens et neutralisés pouvant être collectionnés mériterait aujourd'hui d'être encore complétée !

En effet, la FPVA propose d'une part, d'ajouter une vingtaine de matériels terrestres supplémentaires, et d'autre part, de l'étendre à cinq catégories d'aéronefs de la période 1945 - 1955.

Enfin, elle demande que conformément à la note interministérielle du 22 décembre 2011 qui prévoit la possibilité de faire neutraliser officiellement par le banc de Saint-Etienne les canons tractés de 105 mm et de 40 Bofor, ainsi qu'à l'Arrêté du 27 octobre 2014 fixant la liste des matériels de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 éligibles à la collection, qu'une vingtaine de canons tractés des années 1945 - 1955 puissent être inscrits sur cette liste complémentaire sous réserve qu'ils soient neutralisés.

L'article R312-27 du CSI donne la définition des collectionneurs comme étant « **Les personnes physiques qui contribuent, par la réalisation de collections, à la conservation, à la connaissance ou l'étude des matériels de guerre** ». Dès lors, le déclassement des matériels de guerre les plus anciens apparaît d'une part, comme la solution de bon sens, et d'autre part, comme la réponse la plus appropriée aux attentes des collectionneurs, qui demandent une plus grande reconnaissance de leur travail de préservation.

Il conviendrait ici de ne pas renouveler l'erreur tragique de 1949 de l'administration française qui considérant que « *la France n'a que faire d'un navire vaincu* » préféra voir détruire le DUGUAY TROUIN (vaisseau de ligne de 74 canons construit à Rochefort entre 1796 et 1800, capturé à la bataille de TRAFALGAR et vieux de 149 ans), entraînant la perte d'un élément majeur du patrimoine historique naval français.

Aussi, pour éviter que l'Histoire ne se répète, aujourd'hui, il est urgent de compléter la liste complémentaire des matériels guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 éligibles à la collection (sous réserve que leur armement a été neutralisé selon les conditions fixées par l'arrêté du 12 mai 2006).

Je reste naturellement à votre disposition pour toute précision utile ou tout rendez-vous à votre convenance.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la FPVA
Jean-Jacques BUIGNE

Ajouts de matériels à la liste complémentaire des matériels de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 éligibles à la collection

Il pourrait être envisagé d'ajouter sur la liste complémentaire, les matériels terrestres suivants :

Matériels américain :

- Tank M42 Duster (sur base de M41 Walker Bulldog - 1952) : 3700 produits
- Véhicule blindé de transport de troupes M59 (1953) : 6300 produits
- M51 ARV (sur base M103 - 1954) : 180 produits

Matériels autrichien :

- Schutzenpanzer Saurer Steyr 4F4FA G1 et G2 (1961) : 445 produits
(Véhicule blindé de transport de troupes)

Matériels Tchèque :

- Véhicule blindé de transport de troupes OT-62 (1962) : 600 produits

Matériels Russe :

- Véhicule blindé de transport de troupes BTR 40 (1950) : 8500 produits
- Véhicule blindé de transport de troupes BTR 152 (1950) : 4923 produits
- Véhicule blindé de transport de troupes BTR-50 (1952) : 6000 produits
- Canon automoteur ASU-57 de 1951 : 600 produits
- Canon automoteur ASU-76 de 1949 : 600 produits

Matériels français :

- Une réflexion doit être aujourd'hui engagée sur les véhicules PANHARD AML 60 et 90, ainsi que sur les AMX 13 (toutes versions) qui ont tous été fabriqués entre 1950 et 1969 et dont l'ancienneté mérite que l'on s'interroge sur leur déclassement sur la liste complémentaire des matériels de guerre anciens pouvant être collectionnés compte tenu de leur intérêt culturel, historique ou technique.

Il pourrait être envisagé d'inscrire une première série d'aéronefs sur la liste complémentaire, comme suit :

- les aéronefs Lavotchkin La-9 / La-11 Fang de 1946
- l'Ikarus S-49 de 1946
- l'Avia S.199 de 1947
- le Fiat G.59 de 1949
- le North American T28 Trojan de 1949
- le De Havilland D.H.100 Vampire de 1946
- le Lockheed T-33 Silver Star de 1948
- le Dassault Ouragan de 1949
- le SO-4050 Vautour de 1952
- le MS 760 Paris de 1959

- le Nord Atlas 2501 de 1949
- l'hélicoptère SNCASO SO-1221 Djinn de 1953
- l'hélicoptère SNCASE Alouette II de 1955
- les hélicoptères Sikorsky H-34 et H-19 ou S-55 Chickasaw de 1950

Il pourrait être envisagé d'ajouter sur la liste complémentaire, les canons suivants :

Soviétique :

- Canon sans recul B-10 de 82 mm de 1954
- Canon sans recul B-11 de 107 mm de 1954
- Obusier de 130 mm M1954 de 1954

Italie :

- Obusier de montagne de 105 mm 56/14 de 1960

Français :

- Mortier Brandt de 120 mm modèle 51
- Obusier de 105 mm TF 50 modèle 1950 et 1963
- Obusier de 155 mm BF 50 modèle 1950
- Canon sans recul SR 106 M40 et affut M79 de 1953